

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Strasbourg, le 16 janvier 1995
pvs/fanpv1.95

Confidentiel
AS/NM (1995) PV 1

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS EUROPEENS NON MEMBRES

PROJET DE PROCES-VERBAL

de la réunion tenue du 11 au 14 janvier 1995
en Moldova

Présents:

MM.	ATKINSON, Président	Royaume-Uni
	PFUHL, Vice-Président	Allemagne
	SEITLINGER, Vice-Président	France
	BACHNA (pour M. Vyvadil)	République tchèque
	BÖHM (pour M. Sprung)	Allemagne
	CUMMINGS (pour M. Redmond)	Royaume-Uni
Mme	DURRIEU (pour M. de Lipkowski)	France
MM.	GABRIELESCU	Roumanie
	JESZENSZKY	Hongrie
	KITT	Irlande
	RUFFY	Suisse
Mme	SEVERINSEN	Danemark
MM.	SOLE TURA	Espagne
	URBANCZYK	Pologne

Commission des questions politiques:

Lord	FINSBERG	Royaume-Uni
------	----------	-------------

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme:

M.	COLUMBERG	Suisse
----	-----------	--------

Egalement présents:

M.	ALLONCLE	France
----	----------	--------

Lord DUNDEE
M. LUPU

Royaume-Uni
Roumanie

Invités spéciaux:

MM. DIACOV
GLOTOV
HOLOVATY
PODOPRIGORA
SOLONARI
YEMELYANOV

Moldova
Russie
Ukraine
Russie
Moldova
Ukraine

Excusés:

Mme ASTGEIRSDOTTIR
MM. BENVENUTI
BORG
Mme BRASSEUR
MM. BRITO
BÜCHEL
BUGLI
FIGEL
GALANOS
Mme GELDERBLOM-LANKHOUT
MM. GHESQUIERE
HAGÅRD
HINT
KAPIS
LANDSBERGIS
PAHOR
Mme RIESS
Mme RINGSTAD
Mme SCOPELLITI
MM. TALAY
TOIVONEN
TOSHEV

Islande
Italie
Malte
Luxembourg
Portugal
Liechtenstein
Saint Marin
Slovaquie
Chypre
Pays-Bas
Belgique
Suède
Estonie
Grèce
Lituanie
Slovénie
Autriche
Norvège
Italie
Turquie
Finlande
Bulgarie

M. Atkinson, Président, ouvre la réunion le 11 janvier à 9 h 00, en remerciant les autorités de Moldova, notamment M. Diacov, Président de la délégation d'invités spéciaux de Moldova, de leur invitation et de leur hospitalité. Il signale que les rapporteurs de l'Assemblée sur la demande d'adhésion de la Moldova au Conseil de l'Europe effectuent leur visite dans le pays aux mêmes dates et participeront à la réunion de la commission. Il s'agit de: Lord Finsberg pour la commission des questions politiques, MM. Columberg et Jeszenszky pour la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et Mme Durrieu pour la commission des relations avec les pays européens non membres.

1. ORDRE DU JOUR

<AS/NM (1995) OJ 1>

Le projet d'ordre du jour est adopté.

2. PROCES-VERBAL

<AS/NM (1994) PV 10>

Le projet de procès-verbal de la réunion tenue le 2 décembre 1994 à Paris est approuvé.

3. DEMANDE D'ADHESION DE LA MOLDOVA

<AS/Bur/Moldova (1994) 2>

(Rapporteur pour avis: Mme Durrieu)

<AS/NM (1994) 5 et 33>

Le Président signale qu'une note de Mme Durrieu, rapporteur pour avis, sur la situation en Moldova, ainsi qu'un document sur la Transnistrie et le rapport des "éminents juristes" sur la Moldova figurent dans les dossiers.

La demande d'adhésion de la Moldova figurera au centre des débats de la commission au cours des rencontres prévues à Chisinau et à Tiraspol.

4. AUTRES DEMANDES D'ADHESION

a) Albanie

(Rapporteur pour avis: M. Pfuhl)

M. Pfuhl, rapporteur pour avis, signale qu'il a à nouveau visité l'Albanie à la fin du mois de décembre avec M. Columberg, rapporteur pour avis de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme. Il a pu constater que toutes les formations politiques d'Albanie souhaitent l'adhésion du pays au Conseil de l'Europe. Bien entendu, la décision concernant la date de la présentation du rapport à l'Assemblée dépend avant tout de la commission des questions politiques.

b) Bélarus

(Rapporteur pour avis: M. Seitlinger)

M. Seitlinger, rapporteur pour avis, présente l'évolution récente de la situation au Bélarus.

c) Croatie

(Rapporteur pour avis: Lord Dundee)

Lord Dundee, rapporteur pour avis, signale que les trois rapporteurs de l'Assemblée se rendront dans le pays du 16 au 19 janvier 1995.

d) ex-République yougoslave de Macédoine

(Rapporteur pour avis: M. Ruffy)

M. Ruffy, rapporteur pour avis, présente les résultats du récent recensement et des élections législatives des 16 et 30 octobre 1994. Les conditions d'adhésion du pays au Conseil de l'Europe sont à présent pratiquement remplies.

e) Russie

(Rapporteur pour avis: M. Atkinson)

M. Atkinson, rapporteur pour avis, signale que les rapporteurs de l'Assemblée ont adressé un questionnaire aux autorités russes. Le conflit en Tchétchénie pourrait faire l'objet d'un débat d'urgence pendant la prochaine partie de session. La décision politique de l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe n'est pas encore prise.

M. Glotov signale que les réponses au questionnaire sont déjà prêtes et qu'elles seront prochainement remises au Conseil de l'Europe. S'agissant de la Tchétchénie, c'est un problème intérieur de la Fédération de Russie. Ce n'est pas un conflit ethnique, mais politique. La Douma d'Etat s'est clairement prononcée contre l'intervention militaire.

- f) Ukraine
(Rapporteur pour avis: M. Böhm)

M. Böhm, rapporteur pour avis, signale que les "éminents juristes" se sont rendus en Ukraine en décembre dernier. Leur rapport sera disponible sous peu.

5. DEMANDES DE STATUT D'INVITÉ SPÉCIAL

Le Président signale que les demandes de l'Arménie (rapporteur: M. Pfuhl), de l'Azerbaïdjan (rapporteur: M. Sole Tura) et de la Géorgie (rapporteur: M. Cummings) seront probablement envoyées par le Bureau à la commission le 20 janvier prochain.

M. Sole Tura souhaite qu'une délégation de la commission puisse effectuer une visite en Arménie et en Azerbaïdjan.

La commission marque son accord, sous réserve des décisions du Bureau.

6. SITUATION DANS LE CAUCASE

<Doc. 6891>

Le Président rappelle que la commission est saisie pour avis sur le rapport qu'il a préparé pour la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie.

M. Ferrarini n'étant plus membre de l'Assemblée, la commission décide de désigner M. Jeszenszky comme rapporteur pour avis.

7. COMMUNAUTÉ AROUMAINE

(Rapporteur pour avis: M. Gabrielescu)

<Doc. 7091>

M. Gabrielescu, rapporteur pour avis, signale qu'il lui reste à effectuer un déplacement en Albanie, en ex-République yougoslave de Macédoine et en Grèce pour pouvoir finaliser son avis.

8. ECHANGES DE VUES AVEC LES AUTORITÉS MOLDAVES

Le Président signale que ces échanges de vues auront lieu les 12 et 14 janvier à Chisinau et le 13 janvier à Tiraspol.

M. Volkov (représentant du ministère des Affaires étrangères de Russie) signale que M. Vassev, représentant du Président Eltsine en Moldova, a bien reçu l'invitation de la commission mais qu'il est à présent malade.

Mercredi 11 janvier 1995 (Chisinau)

- a) Réunion avec le Premier Ministre et d'autres membres du Gouvernement

Le Président souhaite la bienvenue à M. A. Sangheli, Premier ministre, M. M. Popov, ministre des Affaires étrangères, M. V. Sturza, ministre de la Justice, et M. P. Gaugas, ministre de l'Education.

M. Sangheli se réjouit de cette première visite d'une commission de l'Assemblée parlementaire en Moldova et de la présence des rapporteurs sur la demande d'adhésion. La situation politique, économique et sociale est actuellement normale en Moldova. Une nouvelle constitution a été récemment adoptée, ainsi que la loi sur le statut de la Gagaouzie. Des progrès sont réalisés sur le statut de la Transnistrie, ainsi que sur le retrait de la 14ème armée russe. S'agissant des réformes économiques, la première moitié de l'industrie sera privatisée en 1995. Des lois seront adoptées au mois de février sur la privatisation de l'agriculture. La terre peut à présent être vendue. Sur le plan politique, toutes les formations peuvent s'exprimer librement.

En réponse à une question de Lord Finsberg, M. Sangheli considère comme normal le délai de trois ans prévu par l'accord conclu entre les gouvernements russe et moldave pour le retrait de la 14ème armée, en raison notamment des difficultés techniques de l'opération. La question essentielle est le point de départ de ce délai. Il y a des divergences à ce sujet entre Russes et Moldaves, notamment en ce que concerne la ratification de l'accord.

M. Popov, ministre des Affaires étrangères, rappelle que l'accord a été approuvé par le gouvernement moldave en octobre 1994. La partie russe ne s'est pas encore décidée sur la procédure de mise en oeuvre de l'accord. Personnellement, il n'est pas très optimiste, en raison notamment du conflit tchétchène et des divisions au sein de l'armée russe. Si on fait du retrait de la 14ème armée russe une condition de l'entrée de la Moldova au Conseil de l'Europe, celle-ci serait doublement pénalisée: par Moscou et par l'Europe.

En réponse à une question de Mme Durrieu, M. Sangheli précise que le statut de la Gagaouzie prévoit un référendum le 5 mars prochain sur les villages qui veulent en bénéficier. Une commission gouvernementale prépare les élections municipales qui auront lieu au mois d'avril. Il ne fait pas de doute que Tiraspol a soutenu la demande d'autonomie des Gagaouzes, mais maintenant que la loi est adoptée, son influence diminue.

M. Glotov déclare que le retrait de la 14ème armée russe de Transnistrie est un problème technique et militaire, mais non pas politique. S'agissant de la ratification de l'accord, cela ne devrait pas poser de problème au Parlement russe, qui soutient la position du gouvernement dans cette affaire.

Répondant à M. Columberg, M. Sangheli rappelle que la Moldova dispose de sa propre armée. En cas de retrait de la 14ème armée russe, les soldats qui sont dans leur grande majorité moldaves resteront en Moldova. Quant aux officiers qui souhaiteraient rester dans le pays, ils pourront soit servir dans l'armée moldave, soit bénéficier d'une formation pour changer d'activité.

M. Volkov (ministère des Affaires étrangères de Russie) déclare que la partie russe remplira ses obligations en vertu de l'accord conclu en octobre dernier; aucun doute n'est permis à ce sujet. Il ne faut pas oublier que l'armée russe s'est déjà retirée de plusieurs pays, notamment des pays baltes.

M. Sangheli déclare que l'action de son gouvernement repose sur les principes suivants: intégrité du territoire de la Moldova, respect de la constitution et existence d'une armée unique dans le pays. Le statut de la Gagaouzie est fondé sur la volonté de ses habitants. Leurs droits en matière de culture et d'éducation sont respectés. Ceci n'est pas le cas en Transnistrie, où plus de mille élèves ne peuvent poursuivre leurs études à l'école parce qu'on leur a interdit d'utiliser l'alphabet latin.

En réponse à une question de M. Jeszenszky, M. Sangheli considère que la solution du problème des minorités doit être de nature politique. Les autorités russes, ukrainiennes et roumaines soutiennent la Moldova dans ses efforts pour construire un pays moderne et démocratique.

Répondant à M. Sole Tura, M. Sangheli admet l'existence d'une troisième armée en Transnistrie composée de bandes paramilitaires auxquelles l'ancien commandant général de la 14^{ème} armée a fourni beaucoup d'armes. Ce problème devrait être réglé grâce au nouveau statut de la Transnistrie qui fait actuellement l'objet de négociations. La Roumanie et la Moldova entretiennent des relations diplomatiques, mais le ministère des Affaires étrangères roumain et le Président Iliescu sont parfois à l'origine de différends, par exemple lorsqu'ils mettent en cause l'existence du peuple moldave.

Pour M. Popov, il est important que le dialogue s'approfondisse entre les deux pays. Ce sont deux Etats indépendants, aux économies complémentaires. Mais le récent sondage sur l'indépendance de la Moldova montre bien la volonté du peuple moldave qui s'est prononcé à plus de 90% en faveur de l'indépendance du pays. S'agissant du retrait de la 14^{ème} armée, il faut qu'il se fasse sous contrôle international.

b) Réunion des représentants des différents courants d'opinion

M. Diacov signale que le Parlement moldave comprend 104 députés, dont 56 du Parti démocrate agraire, 28 du Parti socialiste, 11 du Bloc des intellectuels et 9 du Front populaire. Toutes ces formations sont en faveur de l'adhésion au Conseil de l'Europe.

M. G. Bratunov (Parti démocrate agraire) déclare que sa formation défend la privatisation de la terre. Elle est satisfaite du nouveau statut de la Gagaouzie et souhaite que le Conseil de l'Europe contribue au contrôle du retrait de la 14^{ème} armée russe de Transnistrie.

M. Senic (Parti socialiste) déclare que son parti est favorable à l'adhésion de la Moldova au Conseil de l'Europe.

M. Nedelciuc (Bloc des intellectuels) indique que sa formation est pour l'indépendance de la Moldova et qu'elle était opposée à l'entrée dans la CEI. Il souhaiterait une distribution plus rapide des terres et se plaint du manque d'accès de son parti aux médias.

M. Rosca (Front populaire) signale qu'il a distribué aux membres une brochure sur les problèmes de droits de l'homme en Moldova. Il est difficile d'être dans l'opposition en Moldova. Sa formation est menacée d'être mise hors la loi par le ministère de la Justice, parce qu'elle considère que la langue moldave est en réalité roumaine. On ne peut affirmer que la presse est libre en Moldova, dans la mesure où la loi sur la presse et le code pénal limitent la liberté d'expression des journalistes.

En réponse à une question du Président, M. Diacov déclare que la nouvelle délégation d'invités spéciaux moldaves comprendra des représentants des différentes formations présentes au Parlement.

Répondant à Lord Finsberg, M. Senic déclare que l'opposition a tendance à exagérer les problèmes de la presse. On trouve dans le pays de nombreux journaux, même diffusés par la Roumanie.

M. Bratunov indique que son parti n'est financé que par les cotisations de ses membres.

M. Nedelciuc regrette que le Parlement ne finance aucun parti. C'est le congrès national du Bloc des intellectuels qui établit la liste de ses candidats.

Répondant à Mme Durrieu, M. Nedelciuc estime que les partis d'opposition sont persécutés. La présence au Conseil de l'Europe permettrait d'améliorer la tolérance sur le terrain politique.

En réponse à des questions de MM. Sole Tura, Jeszenszky et Ruffy, M. Rosca considère que l'unification avec la Roumanie ne peut se réaliser sans la volonté du peuple. Quand l'armée russe sera partie, il n'y aura plus de tendance séparatiste dans le pays. S'agissant de l'enseignement des langues, les Moldaves sont victimes de discriminations en Transnistrie.

M. Bratunov signale que les membres du Parti démocrate agraire sont opposés à l'unification avec un autre Etat. La constitution fait mention de la langue "moldave" pour renforcer l'indépendance du pays.

c) Réunion avec des représentants des communautés nationales

Le Président leur souhaite la bienvenue.

Mme S. Mislitchi, Présidente de "Unité ukrainienne de Moldova", remercie la commission d'avoir organisé cette rencontre. Son mouvement souhaite l'adhésion de la Moldova au Conseil de l'Europe. Les Ukrainiens sont la deuxième communauté du pays. Les principaux problèmes qu'ils rencontrent ont trait à l'utilisation de la langue et au maintien des traditions. Toutes les écoles et les jardins d'enfants d'expression ukrainienne ont été fermés.

M. E. Ohrimenco, Président du "Centre culturel russe", indique que la communauté russe de Moldova rencontre des problèmes en matière d'enseignement en russe et d'obtention de la nationalité. Les Russes de Moldova soutiennent l'adhésion du pays au Conseil de l'Europe.

M. S. Jeleapov, Président de la "Communauté bulgare de Moldova", considère que le Parlement devrait adopter une loi sur les droits des minorités. Il y a un problème d'enseignement du bulgare en Moldova. La communauté bulgare ne dispose pas des ressources nécessaires pour ses publications. Elle est toutefois plutôt satisfaite de son sort et souhaite que la Moldova soit admise au Conseil de l'Europe. En Transnistrie, il y a quelques milliers de Bulgares mais les liens entre les deux communautés sont insuffisants.

M. S. Shoinet, Président de la "Société pour la culture juive en Moldova", déclare que beaucoup de Juifs ont choisi de rester en Moldova où ils ont des écoles, des journaux etc. On remarque toutefois une certaine montée de l'antisémitisme. Sa communauté reçoit de l'aide d'Israël. Il faut espérer que la loi sur les minorités sera bientôt adoptée par le Parlement. La communauté juive souhaite l'admission de la Moldova au Conseil de l'Europe.

M. C. Sirf, Président de la Société culturelle nationale gagaouze "Amitié", déplore que l'enseignement en gagaouze soit trop peu développé dans le pays.

M. V. Dzerjitzki, Président de la "Communauté biélorusse de Moldova", indique que sa communauté connaît les mêmes problèmes que les autres minorités et souhaite, elle aussi, que la Moldova devienne membre du Conseil de l'Europe.

M. V. Kazimirovici, Président de "Union polonaise de Moldova", déclare que plus de 30.000 Polonais vivent en Moldova; la Pologne apporte une certaine aide à son association, notamment des bourses aux étudiants. Il voudrait lui aussi que la Moldova entre au Conseil de l'Europe.

En réponse à une question de Mme Severinsen, M. Ohrimenco pense que la Russie tiendra ses engagements quant au retrait de la 14^{ème} armée.

M. Jeleapov indique qu'il y a quatre députés de souche bulgare au Parlement.

Répondant à M. Sole Tura, M. Ohrimenco estime que la législation moldave ne prévoit pas de possibilités suffisantes d'enseignement dans les langues minoritaires.

d) Rencontre avec des représentants de l'OSCE

Le Président souhaite la bienvenue à M. P. Hahn, chef de la mission de l'OSCE en Moldova.

M. Hahn présente la mission de l'OSCE. Elle est arrivée en Moldova en avril 1993 et comprend de 6 à 8 membres. Son objectif principal est d'aider à résoudre le problème de la Transnistrie, tout en préservant l'intégrité territoriale de la Moldova. Une commission de contrôle organise depuis juillet 1992 la force de maintien de la paix qui est composée de Russes, de Moldaves et de Transnistriens. Un autre objectif de sa "mission" consiste à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie, notamment par l'observation des élections. Après les élections de février et le "référendum" de mars 1994, la situation politique a beaucoup évolué, dans la mesure où les perspectives d'union avec la Roumanie ont pratiquement disparu. Les Présidents Snegur et Smirnov ont approuvé un certain nombre de principes sur la solution du conflit et se sont engagés par écrit. A présent, les progrès sont plus lents. L'OSCE a aussi été chargée de faire des propositions pour un statut politique de la Transnistrie. Plusieurs réunions de délégations des deux côtés du Dniestr se sont déroulées à partir de juillet 1994 et une réunion au sommet entre les Présidents Snegur et Smirnov a eu lieu le 21 décembre dernier. Il apparaît clairement que les deux parties souhaitent parvenir à un accord qui attribuerait une certaine autonomie à la Transnistrie.

En réponse à des questions du Président et de Lord Finsberg, M. Hahn déclare que la liberté de la presse n'est pas une tradition dans le pays. La presse partisane est très importante et le gouvernement finance un certain nombre de journaux. Toutefois, l'OSCE n'a encore reçu aucune protestation écrite. S'agissant de la ratification de l'accord sur le retrait de la 14^{ème} armée, la Douma sera probablement appelée à donner son autorisation dans la mesure où le dossier comprend d'importantes implications financières.

Répondant à M. Glotov, M. Hahn déclare que l'origine du conflit de l'été 1992 était certainement en grand partie liée aux inquiétudes suscitées par la perspective de l'union avec la Roumanie.

En réponse à des questions de Lord Dundee et de Mme Durrieu, M. Hahn indique que les relations entre Chisinau et Tiraspol restent très tendues, bien que certains progrès soient réalisés sur les dossiers techniques comme les postes, les routes, les ponts etc.

e) Rencontre avec des représentants de la municipalité de Chisinau

Le Président souhaite la bienvenue à M. A. Turcanu, maire-adjoint de Chisinau, M. A. Mocreac, chef du département de l'éducation, et M. V. Curitenco, chef de l'administration de la ville.

M. Turcanu indique que Chisinau, capitale de la Moldova, compte 614.000 habitants et 800.000 si l'on y ajoute les banlieues. La ville possède beaucoup de propriétés immobilières. Le 16 avril prochain auront lieu des élections municipales.

Répondant à une question de M. Sole Tura, M. Turcanu déclare que le financement des élections est assuré par l'Etat, mais chaque parti peut apporter un financement complémentaire. Le financement par l'étranger est interdit. Les maires des villages et des villes sont élus directement. Quant au maire de Chisinau, il est nommé par le Président de la République.

Répondant à Lord Finsberg, M. Turcanu indique que la privatisation des services communaux se fait grâce au système des actions avec la participation des collectifs de travail.

Interviennent également MM. Kitt, Seitlinger et Ruffy.

Jeudi 12 janvier (Tiraspol)

a) Rencontre avec la Présidence du "Parlement"

M. Karaman, vice-Président du "Parlement" de Transnistrie, souhaite la bienvenue à la commission et déclare que M. Smirnov, "Président" de la Transnistrie, ne peut participer à la réunion car il se trouve à l'étranger et que M. Marakutsa, Président du "Parlement", est souffrant.

Le Président remercie M. Karaman et regrette que les entretiens prévus avec MM. Smirnov et Marakutsa soient annulés.

M. Karaman est conscient que la Moldova a demandé son adhésion au Conseil de l'Europe. Au moment du conflit armé de l'été 1992, la Moldova est devenue membre de l'ONU, malgré le fait qu'elle ne contrôlait pas l'ensemble de son territoire et qu'elle a agressé une partie de sa population. La question qui importe est celle de la centralisation du pouvoir. A présent, les autorités de Transnistrie veulent une fédération. Grâce à l'OSCE, des contacts plus étroits sont établis entre les autorités de Chisinau et de Tiraspol. Tiraspol propose à la Moldova de démilitariser le pays. L'accord sur le retrait de la 14ème armée russe prévoit que la Moldova doit recevoir 35% des armes se trouvant en Transnistrie, ce qui remettrait en cause l'équilibre des forces.

En réponse à une question de Lord Finsberg, qui regrette que M. Smirnov ne soit pas disposé à rencontrer la commission, M. Karaman indique qu'en Transnistrie, il y a 40% de Moldaves, 26% d'Ukrainiens et 25% de Russes. La situation de la Transnistrie est différente de celle de la Gagaouzie, car cette dernière est intégrée à la Moldova sur le plan économique, alors que depuis 4 ans la Transnistrie a développé son propre système économique, législatif et bancaire.

Répondant à M. Jeszenszky, M. Karaman indique qu'en Transnistrie, il y a trois langues officielles: le moldave, le russe et l'ukrainien. Le Soviet suprême est composé de deux chambres: la Chambre des soviets et la Chambre des nationalités.

Mme Durrieu regrette elle aussi que les rencontres avec MM. Smirnov et Marakutsa ne puissent avoir lieu. La Moldova est reconnue par la communauté internationale dans des frontières qui comprennent la Transnistrie. S'agissant de la structure fédérale ou confédérale de la Moldova, les questions essentielles sont celles de l'armée, la monnaie et la politique étrangère.

M. Karaman répond qu'un groupe d'experts comprenant des représentants de différents ministères étudie actuellement toutes ces questions.

En réponse à une question de M. Holovaty, M. Karaman déclare que tous les documents officiels sont publiés dans les trois langues du pays.

b) Rencontre avec les Présidents de commission

Le Président souhaite la bienvenue à M. Iakovlev, Président de la commission juridique, M. Zahir, Président de la commission sociale, M. Levintski, Président de la commission de l'emploi, et M. Manoïlov, Président de la commission de contrôle.

En réponse à une question du Président, M. Manoïlov rappelle qu'en 1940, la République autonome de Transnistrie a été obligée de s'unir avec la Moldova en vertu des accords Molotov-Ribbentrop qui sont illégaux. C'est pourquoi la Transnistrie devrait retrouver son indépendance. Le Parlement de Transnistrie élu en 1990 a déclaré l'indépendance du pays. Comment l'ONU a-t-elle pu reconnaître la Moldova au moment des événements de 1992? Il n'est pas opposé à l'adhésion de la Moldova au Conseil de l'Europe, mais il faut que des garanties soient données pour un statut de la Transnistrie au sein de la Moldova.

En réponse à une question de Lord Finsberg, Mme Volkova, Vice-Présidente du "Parlement", admet qu'aux élections de novembre 1990, l'URSS existait encore et qu'un seul parti, le parti communiste, a présenté des candidats. Le Parlement actuel comprend plusieurs tendances politiques et de nouveaux partis sont en cours de formation. Les élections municipales auront lieu le 26 mars, il est souhaitable que le Conseil de l'Europe puisse en suivre le déroulement.

Intervient aussi très longuement M. Iakovlev, Président de la commission juridique, Recteur de l'Université et Président de l'organisation des partis et des associations politiques de Transnistrie.

c) Rencontre avec le gouvernement

Le Président souhaite la bienvenue à M. V. Siniov, vice-Premier Ministre, M. N. Chiba, premier vice-Premier Ministre, M. O. Natahin, ministre de l'Economie et des Finances, Mme Vedernikova, ministre de l'Education, M. V. Rileacov, chef de l'Administration de Tiraspol, M. T. Zenovici, chef de l'Administration de Bender, et M. V. Finaghin, chef de l'Administration de Dubasari.

M. Siniov, vice-Premier Ministre, déclare qu'il ne veut pas d'une monnaie unique, car la Transnistrie est un Etat indépendant. Quand un statut satisfaisant sera mis en place, peut-être une monnaie unique sera-t-elle possible.

En réponse à une question de Lord Finsberg, M. Siniov admet que la monnaie transnistrienne, le "coupon", n'est pas très stable. La Transnistrie a sa propre constitution et sa propre législation. Des relations économiques ont été établies avec de nombreux pays.

Répondant à M. Seitlinger, le Général Kitac déclare que l'armée russe est présente sur le territoire de la Transnistrie depuis plus de 200 ans. Elle a toujours été la garantie de la paix dans la région, elle l'est encore aujourd'hui. Il faudrait qu'elle reste éternellement. Il y a eu dix rencontres de négociations sur le retrait de la 14ème armée russe au cours des deux dernières années et un accord entre la Russie et la Moldova a été conclu en 1994. La délégation de Transnistrie n'a eu qu'un rôle d'observateur, elle n'a pas pu participer à la prise de décision. Au cours de la dernière réunion, les suggestions et propositions de la délégation transnistrienne qu'il conduisait ont été ignorées et elle a quitté la séance. Il considère que l'accord n'a pas été conclu avec la participation de la Transnistrie. Cet accord ne peut donc pas être mis en vigueur. Comme cette armée se trouve sur le territoire de la Transnistrie, il faut que cette dernière soit associée à toute décision concernant cette affaire.

En réponse à une question de M. Sole Tura, M. Karaman indique que l'armée transnistrienne regroupe des forces armées composées de citoyens, les officiers sont des professionnels. Il n'y a pas de ressortissants d'autres pays. Quant à l'armement, il provient de l'ex-URSS. Tant qu'il n'y aura pas d'accord entre la Moldova et la Transnistrie sur le non-recours à la force, la Transnistrie ne renoncera pas à ses forces armées.

Répondant à une question de Mme Durrieu, M. Karaman déclare que peu de progrès ont été réalisés sur la question de savoir si la Moldova doit être une fédération ou une confédération. Quant à la 14ème armée, l'accord conclu entre la Russie et la Moldova sans la participation de la Transnistrie n'est pas valable. Cette armée doit rester en Transnistrie, car la capacité d'interposition de l'armée russe, qui s'est illustrée en Abkazie et au Haut-Karabakh, est vitale pour la Transnistrie.

En réponse à une question du Président, M. Karaman estime que la question de la composition de la délégation moldave à l'Assemblée parlementaire ne pourra être discutée qu'après qu'un statut pour la Transnistrie aura été établi. Le Parlement moldave n'est pas représentatif et ne peut s'engager au nom du pays. Quant au budget de la Transnistrie, seuls 4% des dépenses sont affectés à la défense.

d) Rencontre avec le Général Lebed, commandant de la 14ème armée russe

En réponse à une question de M. Atkinson, le Général Lebed rappelle qu'en 1992, la Transnistrie connaissait la guerre. Il y a eu 4.000 morts et 10.000 blessés. Seul le temps peut combler le fossé creusé entre les deux rives du Dniestr. Les discussions entre Tiraspol et Chisinau ne sont pas très fructueuses et progressent trop lentement. Jusqu'à présent, seul un accord a été signé sur le retrait de la 14ème armée russe, entre la Fédération de Russie et la Moldova. La Transnistrie a quitté les négociations. Dans cet accord, il y a trois points controversés:

- l'article 2 dispose que le retrait de la 14ème armée sera synchronisé avec le règlement de la crise en Transnistrie et l'élaboration d'un statut de la Transnistrie. Or les autorités de Tiraspol veulent d'abord un statut, alors que pour celles de Chisinau la première étape doit être le retrait de l'armée;
- aux termes de l'article 13, les casernes et autres constructions libérées reviendront aux autorités locales de la République de Moldova. En réalité, à qui faudrait-il remettre ces propriétés si l'armée partait demain ?
- selon l'article 23, l'accord entrera en vigueur après son adoption définitive par les parties concernées. Mais les procédures internes n'ont pas encore été entamées, notamment au sein de la Douma.

Des armées importantes ont déjà été retirées de nombreux pays. Il y a des problèmes techniques forts délicats. Les autorités politiques prennent des décisions qui ne peuvent pas toujours se transformer en réalité. Beaucoup de soldats et d'officiers de la 14ème armée sont nés en Transnistrie, et ils voudraient avoir des garanties que leurs familles ne souffriront pas après leur départ. Il pourrait s'ensuivre une nouvelle guerre civile. Il y a une loi de la République de Transnistrie sur le retrait de la 14ème armée. Selon l'article 2, en cas d'accord sur le retrait de l'armée, les propriétés reviendront à la Transnistrie. Personnellement, il est disposé à retirer l'armée, mais dans certaines conditions politiques, économiques et techniques: qui paiera ? la pauvre Moldova ou la pauvre Russie ? La Russie s'appauvrit de jour en jour avec le conflit de Tchétchénie. De plus, il est très difficile d'utiliser des trains qui déraillent souvent.

En réponse à une question du Président, le Général Lebed déclare qu'ici personne ne connaît les accords de Budapest de l'OSCE.

Répondant à Lord Finsberg, le Général Lebed considère que c'est grâce à la 14^{ème} armée russe que le conflit de 1992 a été arrêté. Les dirigeants de Transnistrie et de Moldova le reconnaissent aussi. S'agissant de son retrait, il ne faut pas brûler les étapes. La Moldova n'a que 4 millions d'habitants et elle a d'un côté 23 millions de Roumains et 52 millions d'Ukrainiens de l'autre. Il faudrait peut-être que la Transnistrie soit démilitarisée et qu'elle rejoigne le camp des pays neutres.

Répondant à M. Jeszenszky, le Général Lebed déclare que, pour le retrait de son armée, il serait satisfait de toute solution négociée entre les parties au conflit. Toutefois, la Transnistrie ne se sent pas liée par l'accord.

Répondant à M. Sole Tura, le Général Lebed rappelle qu'il y a cinq ans, la 14^{ème} armée avait été implantée dans toute la Moldova. Après la disparition de l'URSS, chaque République a pu garder une partie de l'armée.

Répondant à M. Diacov, sur ses relations avec les dirigeants de Transnistrie, le Général Lebed déclare qu'il préfère laver son linge sale en famille.

En réponse à une question du Président, le Général Lebed estime que la situation en Russie est très triste et très imprévisible. Il y a actuellement des forces centrifuges et une tendance à la multiplication des conflits. On pourrait s'orienter vers une guerre entre la Russie et le monde musulman. Cela pourrait conduire aussi à des actes de terrorisme atomique. 13 à 17% du territoire russe sont déjà déclarés zones de désastre écologique. Que la Russie soit admise au Conseil de l'Europe ou non, s'il y a une explosion en Russie, le monde entier peut sauter. Personnellement, il se sent investi d'une mission pour sauver la Russie.

e) Rencontre avec les organisations politiques, la presse indépendante et les communautés nationales et religieuses

Le Président leur souhaite la bienvenue et expose les conditions d'adhésion au Conseil de l'Europe, notamment la liberté de la presse.

M. Kravtshuk (communauté ukrainienne) considère que les autorités de Transnistrie font leur possible pour soutenir son organisation. Des lycées ukrainiens ont été récemment ouverts. Il y a aussi des émissions de télévision et des journaux en ukrainien. Les autorités locales n'empêchent pas les contacts avec l'Ukraine et la situation des Ukrainiens de l'autre côté du Dniestr n'est pas plus enviable.

Mme Andreeva (comité des femmes pour la grève) considère que l'admission de la Moldova au Conseil de l'Europe serait prématurée avant le règlement du problème de la Transnistrie. Seul un statut politique équitable peut apporter calme et paix. Elle veut que les enfants utilisent le moldave en alphabet cyrillique.

Mme Sharmanova (union des Moldaves de Transnistrie) considère que le fait qu'il y a trois républiques sur le territoire de la Moldova peut se révéler problématique pour l'adhésion au Conseil de l'Europe. Les communautés nationales ne sont pas maltraitées en Transnistrie. On peut même y apprendre le moldave en alphabet latin.

M. Ikitan, ancien combattant, estime qu'il n'est pas pensable que des gens coupables de génocide puissent entrer au Conseil de l'Europe. Comment se fait-il que la Moldova soit devenue indépendante et que la Transnistrie ne puisse pas exercer son droit à l'autodétermination ?

M. Liplitski, officier de réserve, déclare que la normalisation ne pourra intervenir que si le Conseil de l'Europe exerce son influence pour que la police soit retirée de Bender. Les responsables de l'agression contre la Transnistrie reçoivent des récompenses à Chisinau.

Pour M. Honodiuc (radio Liberté), les conditions de la réunion ne permettent pas un bon déroulement des débats. Les correspondants des médias font l'objet d'une attention particulière de la part des services spéciaux. Un des ses collègues, M. Rosenberg, a été battu parce qu'il représente la presse libre et parce qu'il est juif. Lui-même a été accusé de travailler pour des services secrets étrangers après avoir interviewé le Président Snegur.

M. Rachimka (collectif unifié des travailleurs de Transnistrie) fait observer, que, s'il n'y avait pas de liberté de la presse, le précédent orateur ne serait pas là. Si ce dernier est indépendant de Tiraspol, il l'est moins du dollar et des devises étrangères. L'idéal, c'est qu'il y ait un seul gouvernement pour tous les peuples de l'ex-URSS.

Selon M. Kartchaiov (défenseurs de Transnistrie), le système constitutionnel de la Moldova est catastrophique. Le blocus économique et politique exercé par la Moldova à l'encontre de la Transnistrie vise à empêcher son indépendance. Il faut espérer que l'OSCE parviendra à imposer un statut pour la Transnistrie.

Le représentant de l'église Nikolskaia de Tiraspol admet que, comme dans toute famille, il y a des hauts et des bas.

M. Iakovlev, recteur de l'université, fait une longue déclaration et distribue une documentation écrite.

Le représentant des Ukrainiens critique les autorités de Chisinau et déclare que la Moldova n'a envoyé en Transnistrie aucune partie de l'aide humanitaire qu'elle a reçue.

M. Safonov (union nationale de Transnistrie) souhaite que les négociations avec la Moldova puissent être accélérées grâce notamment au Conseil de l'Europe, l'OSCE et la Fédération de Russie.

M. Tekeriac (parti du pouvoir du peuple) considère qu'en Moldova il y a un risque de voir se former deux structures étatiques. On ne peut pas forcer les Transnistriens à accepter les injonctions de Chisinau.

M. Mikhailovitch (parti contre la pauvreté) déclare que sa formation a une orientation non patriotique. Il regrette que le Conseil de l'Europe n'ait pas aidé la Transnistrie autant que la Moldova. Son parti est favorable aux valeurs occidentales des droits de l'homme et du pluralisme.

f) Conférence de presse

Le Président, Lord Finsberg, et MM. Pfuhl et Seitlinger donnent une conférence de presse à l'issue de la réunion à Tiraspol.

Vendredi 13 janvier (Chisinau)

a) Rencontre avec M. Lucinschi, Président du Parlement

Le Président remercie M. Lucinschi de son invitation à la commission.

M. Lucinschi souhaite la bienvenue à la commission. Le Parlement de la République de Moldova éprouve un grand respect pour le Conseil de l'Europe. Ses recommandations sont toujours prises en compte, notamment en ce qui concerne la constitution et les élections, le statut spécial pour les territoires gagaouzes, la loi sur la presse et la future loi sur les minorités nationales. Le Parlement a encore beaucoup de travail à accomplir, par exemple dans le domaine de l'autonomie locale. Le Conseil de l'Europe sera consulté sur les différentes initiatives. Reste aussi à résoudre le problème de la Transnistrie. Avant, des délégations étrangères ne pouvaient pas visiter Tiraspol, ce qui montre que la situation en Transnistrie évolue et le fait que MM. Smirnov et Marakutsa n'aient pas rencontré la commission prouve bien que les plus haut dirigeants de Transnistrie ont refusé de s'associer aux plus extrémistes. La loi sur le statut spécial de la Gagaouzie qui a été récemment adoptée fournit un exemple de solution possible pour la Transnistrie. La solution tchéchène en être une autre, mais pas celle qui sera retenue par la Moldova. La population de Transnistrie veut à 90% l'adhésion de la Moldova au Conseil de l'Europe. Quant à la 14ème armée, ses armements pourraient revenir à cinq armées différentes. Ce qui importe, c'est de retirer d'abord des armements, ensuite le drapeau et enfin l'état-major. Il faut espérer que la Russie respectera l'accord conclu et que le Conseil de l'Europe aidera ce processus.

En réponse à une question du Président, M. Lucinschi déclare que les députés de Transnistrie ne peuvent siéger au Parlement moldave. Mais trois groupes politiques du Parlement comprennent des membres originaires de Transnistrie. Il y a des rencontres entre députés de Moldova et de Transnistrie. Ainsi, M. Marakutsa a récemment assisté à une réunion du Parlement moldave. Des personnes originaires de Transnistrie sont souvent nommées à la tête de différentes administrations.

En réponse à une question de M. Jeszenszky, M. Lucinschi précise que les Gagaouzes bénéficient d'une autonomie administrative et non nationale. Toutes les lois existantes en Moldova sont valables sur le territoire autonome gagaouze. Pour la Transnistrie, c'est une question politique, les législations seront plutôt complémentaires. La loi sur les minorités proposée par M. Solonari sera également prise en considération.

M. Solonari, membre de la délégation d'invités spéciaux de Moldova, explique que la question de la Gagaouzie est différente de celle de la Transnistrie. Un statut spécial d'autonomie a été accordé aux Gagaouzes. Dans le cas de la Transnistrie, il faudra aussi tenir compte des droits des différentes nationalités.

En réponse à une question de Mme Durrieu, M. Lucinschi espère, en ce qui concerne l'accord sur le retrait de la 14ème armée russe, que le retrait de l'armement pourra se faire par entente entre les deux gouvernements, même si la ratification doit intervenir ultérieurement. Si les dirigeants de Transnistrie parlent de confédération, cela reflète leur extrémisme. La Russie n'accepte pas de confédération non plus. Peut-être les prochaines élections en Transnistrie apporteront-elles une réponse. S'agissant de la terre, une loi très récemment adoptée autorise sa vente. Plus de 160.000 ménages possèdent des terres agricoles.

Répondant à M. Sole Tura, M. Lucinschi déclare que le projet de statut de la Transnistrie qui est en train d'être discuté sera envoyé au Conseil de l'Europe, à la Russie et à l'Ukraine. Il pourrait être soumis à un référendum. Ceux qui parlent de confédération ne considèrent pas le contenu de la loi mais sa finalité. 35% de l'industrie moldave se trouvent en Transnistrie qui n'a

que 16% de la population du pays. La privatisation ne fonctionne pas en Transnistrie. S'agissant du retrait de la 14^{ème} armée, le Général Lebed a une position particulière au sein de l'armée russe. Deux régiments de Bender et de Dubasari se retirent petit à petit. Le processus de retrait est déjà engagé.

En réponse à une question de M. Seitlinger, M. Lucinschi déclare que la police moldave se trouve à Bender à la suite d'un accord entre M. Snegur et M. Smirnov. Il faut définir un nouveau statut de la Transnistrie avant un éventuel retrait de cette police.

b) Réunion avec des représentants des communautés religieuses

Le Président leur souhaite la bienvenue.

L'évêque de Chisinau, représentant de l'Eglise orthodoxe, déclare que le seul problème que connaisse son église a trait aux relations avec l'Eglise de Bessarabie, qui occupe des églises appartenant à l'Eglise orthodoxe de Moldova.

Monseigneur Cosa (Eglise catholique romaine) indique qu'en tant qu'église universelle, l'église catholique de Moldova voudrait s'intégrer davantage dans la communauté chrétienne occidentale.

Le Rabin Abelische se réjouit de l'arrivée de la commission en Moldova. Il y a des Juifs qui quittent la Transnistrie pour aller en Israel. Il souhaite la restitution des propriétés, les communistes ayant confisqué plusieurs synagogues et des livres saints.

Interviennent également l'évêque Popovici (Union de l'Eglise chrétienne évangéliste baptiste de Moldova), l'évêque Pavlovsci (Union des chrétiens évangélistes), M. Gorbuli, Président de l'Union des adventistes du 7^{ème} jour.

Répondant à Lord Finsberg, le Rabin Abelische déclare qu'il a autorité sur les Juifs de Moldova, de Gagaouzie et de Transnistrie. Le problème des synagogues n'est pas résolu à Tiraspol. Il est à regretter que les autorités de Transnistrie aient empêché une rencontre avec des représentants de la communauté juive.

En réponse à une question de M. Sole Tura, Monseigneur Cosa déclare que ce sont des contributions des croyants et des communautés des autres pays qui financent l'Eglise catholique romaine.

c) Réunions avec les ONG, en particulier celles actives dans les droits de l'homme

Le Président souhaite la bienvenue aux représentants des ONG.

M. S. Uritu, Président du Comité d'Helsinki pour les droits de l'homme en Moldova, déclare que son organisation surveille le respect des droits politiques, économiques et sociaux. Avec l'indépendance de la Moldova, des évolutions positives sont apparues. Les statuts territoriaux particuliers posent un grave problème au pays. En Transnistrie le problème est loin d'être réglé: on assiste à des grèves d'élèves dans les écoles de Transnistrie pour pouvoir poursuivre leurs études dans leur langue maternelle. De plus, il y a le problème des détenus politiques de Tiraspol. Quatre des six détenus sont en détention depuis trois ans; l'influence de la Fédération de Russie devrait permettre une libération plus rapide de ces détenus. Un autre problème, c'est que plus de 2.000 personnes possédant des comptes en devises dans une banque de Moscou ne peuvent récupérer leur

argent. Avant l'entrée de la Moldova au Conseil de l'Europe, il faudrait obtenir l'enregistrement de l'Eglise orthodoxe de Bessarabie.

M. Gorbunenco, Président de l'Assemblée des citoyens d'Helsinki, indique que l'un des buts que poursuit son organisation c'est l'intégration de la Moldova dans les organisations européennes. Les droits des minorités nationales ne sont pas respectés. On se dirige vers une situation à la balte. Les minorités ne sont pas représentées dans les instances dirigeantes du pays. La Moldova reste un pays unitaire. Ce sont les fonctionnaires qui décident tout. Les programmes de télévision ne sont pas satisfaisants pour les russophones. Il faut résoudre ces problèmes avant l'entrée de la Moldova au Conseil de l'Europe.

M. P. Esanu, Président de l'Alliance pour la paix de la République de Moldova, déclare que son mouvement milite pour la paix civile, le désarmement et participe à de nombreuses manifestations internationales pour la paix. Le but, c'est à présent de pacifier la situation en Moldova et d'engager le pays sur la voie de l'Europe.

Mme L. Scalni, Présidente de l'Association des femmes de Moldova, précise que le but de son organisation est de faciliter la participation des femmes à la vie politique, économique et sociale du pays. La Moldova doit adhérer au Conseil de l'Europe dès que possible. Les droits de l'homme sont bafoués dans le pays, surtout que beaucoup d'enfants n'ont pas le droit d'étudier dans leur langue maternelle. La Transnistrie a été créée par M. Loukianov, l'ancien Président du Soviet Suprême de l'URSS. Il y a quelques années, quand elle a dit à M. Gorbatchev ce qui se passait en Transnistrie, M. Loukianov, qui était présent, a déclaré: "Si votre parlement décide de sortir de l'URSS, vous aurez trois républiques". L'Association des femmes de Moldova compte aussi des mères de soldats russes et ukrainiennes. Quant aux quatre détenus politiques en Transnistrie, il est inacceptable qu'ils restent en prison.

M. A. Renita, Président du mouvement écologique de Moldova, souhaite lui aussi l'adhésion du pays au Conseil de l'Europe. Dans certains districts de Moldova, le taux de mortalité dépasse le taux de natalité. Les forêts de Moldova connaissent d'énormes problèmes. C'est pourquoi, les organismes internationaux ne devraient plus financer de projets nuisibles à l'environnement.

Interviennent également M. I. Apostol, Vice-Président de la "Fondation du 21 siècle", et M. E. Moldovanu, Président de l'organisation des enfants et de la femme de Moldova.

d) Rencontre avec le Président de la Moldova, M. M. Snegur

Le Président Snegur se réjouit de l'occasion qui lui offerte de rencontrer la commission. La Moldova est un Etat pluriethnique qui a dû faire face à une réaction nationaliste. Des élections législatives libres ont eu lieu l'an dernier et un référendum a confirmé la volonté d'indépendance de la République. Une nouvelle constitution a été adoptée au mois d'août. Les questions les plus douloureuses concernent les conséquences de la guerre de 1992 en Transnistrie. Les territoires des Gagaouzes ont obtenu un statut juridique spécial avec un haut degré d'autonomie qui ne remet pas en cause l'intégrité territoriale de la Moldova; le Conseil de l'Europe a fortement contribué à l'élaboration de ce statut. Les Gagaouzes admettent qu'il faut une politique extérieure commune et une seule monnaie. La Transnistrie veut beaucoup plus, une fédération ou une confédération; mais les positions de Chisinau et de Tiraspol se sont rapprochées ces derniers temps. Il faut espérer qu'en 1995, des progrès seront réalisés, bien que les dirigeants actuels ne soient pas très enclins au dialogue. C'est peut-être la raison pour laquelle ils n'ont pas voulu rencontrer la commission; celle-ci n'a pu discuter qu'avec les éléments les plus extrémistes de Transnistrie. La population de Transnistrie est bien plus disposée au dialogue. L'un des grands problèmes, c'est celui de la 14ème armée russe, sans laquelle il n'y aurait pas eu de conflit en 1992. En effet, avant le Général Lebed,

d'autres dirigeants ont donné des armes, dont des chars, aux extrémistes. Avec l'arrivée de Lebed, il y a plus d'ordre dans l'armée. Le Général Lebed est lui-même un personnage contradictoire. Il y a des discussions sur l'accord d'octobre 1994 relatif au retrait de la 14ème armée. Personnellement, il reste optimiste et pense que l'accord entrera bientôt en vigueur. Lebed lui-même admet maintenant que le retrait peut intervenir après la reprise du dialogue entre Chisinau et Tiraspol.

Sur le plan économique, la Moldova ne changera pas d'orientation et se dirigera vers l'économie de marché et la privatisation. La monnaie nationale est stable. Il reste des problèmes dus à la rupture des liens avec les ex-Républiques de l'URSS. Il faut à présent augmenter le pouvoir d'achat et développer les échanges avec les pays occidentaux. L'accord de partenariat signé avec l'Union européenne devrait contribuer à faire évoluer la situation.

En réponse à une question du Président, le Président Snegur indique qu'un potentiel industriel très important a été créé en Moldova. Le problème, c'est que toutes les matières premières viennent de l'Est; il faut à présent importer ces matières premières, sans que cette démarche s'inscrive dans une logique de planification étrangère. Il faut également intégrer la technologie occidentale et développer les entreprises mixtes. La Moldova est appelée à devenir un pont entre l'Occident et l'Europe orientale. Il est indispensable d'attirer des banques étrangères dans le pays.

En réponse à une question de Lord Finsberg, Le Président Snegur signale qu'avec M. Smirnov il peut aborder tous les sujets de discussion. Le 28 avril 1994, ils ont tous deux signé une déclaration concernant un statut juridique spécial pour la Transnistrie. Les frontières de la République avec l'Ukraine et la Roumanie doivent être maintenues. S'agissant des juges qui ne touchent pas leurs salaires, c'est une imperfection de l'économie nationale: 1,6 milliards de Lei ont dû être dépensés pour réparer les conséquences des catastrophes naturelles.

Répondant à Mme Durrieu, le Président Snegur rappelle qu'en mars 1994, un sondage sociologique a confirmé la volonté d'indépendance de la population; certes, ce sondage n'a pas de valeur juridique, mais il a largement marqué l'opinion parlementaire.

En réponse à une question de M. Jeszenszky, le Président Snegur déclare qu'il serait heureux s'il pouvait y avoir une influence sur le Président Smirnov et les dirigeants de Transnistrie. Il faut continuer à collaborer; il n'y aura pas d'autre conflit militaire. La plus grande influence sur le Président Smirnov, c'est la population de Transnistrie qui l'aura, car la monnaie transnistrienne n'a aucune valeur et les gens font la queue pour avoir du pain.

En réponse à une question de M. Seitlinger, le Président Snegur répond que les dirigeants de Transnistrie ne demandent pas de passeport diplomatique, mais qu'ils voyagent avec des passeports russes. Le conflit armé de Transnistrie a été provoqué par la 14ème armée et par M. Loukianov. Il y a plus de 30 partis politiques en Moldova. La Moldova veut maintenir de bonnes relations avec ses voisins, mais elle gardera une position médiane, sans devenir ni roumaine, ni ukrainienne, ni russe.

Le Président remercie le Président Snegur d'avoir eu cet échange de vues avec la commission.

e) Réunions avec des représentants de la presse

M. Tinire (Jeunesse de Moldova) déclare que la presse est libre en Moldova.

M. V. Dumbraveranu (Curierul de Seara) précise que son journal n'est pas indépendant et qu'il appartient à la Mairie de Chisinau.

M. V. Saharneau (Président de l'Union des journalistes de Moldova) déclare qu'en Moldova, la presse connaît une forte concentration dans les mains de l'Etat et des partis du gouvernement. L'année 1994 a été mauvaise pour le droit à l'information. 2 millions de personnes sont en mesure de lire et évaluer les événements, mais seulement 200.000 ont eu le courage de s'abonner à une publication. La télévision et la radio appartiennent à l'Etat et, le soir, l'électricité est coupée dans la plupart des villages. L'information ne se fait qu'en faveur du gouvernement. Le salaire minimal du pays est de 18 Lei, alors qu'il devrait être de 250 Lei au moins. Donc, le journaliste vendra sa production à celui qui l'achètera au meilleur prix.

M. B. Erusevchi (télévision) considère que la liberté de la presse n'en est qu'à ses débuts. On ressent la concentration de la presse dans les mains de l'Etat.

M. V. Mihail (revue Saptamina) déplore que le pouvoir ne soit pas influencé par la presse. Les lois de la République ne sont pas respectées; ce n'est pas comme en Occident où la presse a une grande influence sur la vie politique.

M. V. Botnaru (agence de presse indépendante "Basa-press") indique qu'en Moldova, le marché de la publicité en est encore à ses tous débuts. L'Etat devrait aider davantage les organes de presse. La presse indépendante fait l'objet de discriminations quant à l'accès de l'information.

Interviennent également M. V. Vasilica (Radio Moldova internationale), M. J. Scvirencu (Moldova Indépendante), M. A. Hropotinschi (Moldova Souverana) et un représentant de l'agence indépendante de presse "Infopress".

En réponse à une question de Lord Finsberg sur la presse à Tiraspol, plusieurs journalistes estiment que celle-ci n'est pas libre. Tiraspol est une île où survit le communisme et la population commence à en prendre conscience.

Répondant à M. Lupu, M. Saharneau considère que plusieurs dispositions du code pénal constituent des atteintes à la liberté de la presse.

f) Conférence de presse

Le Président, Lord Finsberg, et MM. Pfuhl et Seitlinger donnent une conférence de presse à 16 h 30.

9. QUESTIONS DIVERSES

a) Croatie

Le Président signale que le Parlement de Croatie a renouvelé son invitation à la commission. Cette dernière envisage de tenir une réunion en Croatie dans la semaine du 15 mai 1995.

b) Respect des engagements pris

Le Président rappelle qu'à la dernière réunion de la commission, les membres ont signé un appel qu'il a transmis au Bureau. Il compte soulever la question au cours de la prochaine partie de session à Strasbourg.

10. PROCHAINES REUNIONS

La commission décide de tenir ses prochaines réunions:

- pendant la partie de session du 30 janvier au 3 février 1995 à Strasbourg
- le lundi 6 mars 1995, à 10 h 30, à Paris.

Au nom de la commission, M. Pfuhl adresse ses félicitations et ses remerciements au Président pour le travail qu'il a accompli pendant son mandat à la tête de la commission.

La séance est levée le 13 janvier 1995 à 17 h 00.

LISTE DES DECISIONS

La Commission des relations avec les pays européens non membres, réunie du 11 au 14 janvier 1995 en Moldova, sous la présidence de M. Atkinson:

- a passé en revue l'état des demandes d'adhésion de l'Albanie, Bélarus, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Moldova, Russie et Ukraine;
- a eu un échange de vues sur les demandes de statut d'invité spécial de l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie;
- a désigné M. Jeszenszky comme rapporteur pour avis sur la situation dans le Caucase;
- a rencontré à Chisinau
 - M. M. Snegur, Président de la République de Moldova,
 - M. P. Lucinschi, Président du Parlement,
 - M. A. Sangheli, Premier Ministre, et plusieurs autres membres du Gouvernement,
 - M. P. Hahn, Chef de la Mission de l'OSCE,
 - des représentants des différents courants d'opinion au Parlement, des communautés ethniques et religieuses, des ONG et de la presse;
- a rencontré à Tiraspol:
 - des représentants du "Gouvernement" et du "Parlement" de Transnistrie,
 - des représentants des organisations politiques, des communautés ethniques et religieuses, des ONG et de la presse,
 - le Général Lebed, commandant de la 14ème Armée russe;
- a décidé de tenir ses prochaines réunions:
 - pendant la partie de session du 30 janvier au 3 février 1995 à Strasbourg,
 - le 6 mars 1995, à 10 h 30, à Paris.